

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 18/03/2014**

L'an deux mille quatorze,
Le dix-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 Mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	04
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents, Mme GUERIN Denise, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme AUBRY Christine, Mme SAINT-PIERRE Valérie, Mme LECLERE Claudine, M. GIRARD Pascal, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, M. ANGO Jacques-Vianney, M. JEANNOT Christophe

Absents :

Absent excusé : M. EL KHIDER Mustapha, Mme BLOT Laura,

Pouvoirs : M. RINALDI Serge à M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : Mme SAINT-PIERRE Valérie

OBJET : PROPRIETE COMMUNALE – EXTENSION DU CIMETIERE
– acquisition de la parcelle AB 290
N° 14/44

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°13/59 en date du 17/09/2013 relative à l'extension du cimetière
*portant acquisition des parcelles suivantes :

- AB 63 (2a et 32 ca) et AB 280 (14a 3ca) appartenant à M. CABART Guy et les consorts Louis CABART (Mme veuve CABART Louis et ses enfants)
- une partie des parcelles AB 276 et AB 274 (surface à définir lors du bornage) appartenant à M. CAYE Jean-Paul entre autres.

*faisant appel :

- à un géomètre pour effectuer la division parcellaire et obtenir un certificat d'arpentage de la parcelle AB 276 et AB 274 dont les frais d'établissement du document d'arpentage seront supportés par l'acquéreur.

Considérant que le géomètre a commis une erreur en divisant la parcelle AB 280 en deux parcelles : AB 289, AB 290.

Considérant que la commune a acquis seulement la parcelle AB 289 alors que la délibération prévoyait l'acquisition de l'ensemble de la parcelle AB 280 (avant division).

Considération qu'il est nécessaire de régulariser la situation en se portant acquéreur de la parcelle AB 290 (une partie de la parcelle AB 280 – avant division) d'une contenance 7 a et 65 ca.

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à l'étude notariale de Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-le-François pour rédiger l'acte.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir la parcelle AB 290 d'une contenance de 7a 65 ca.

FIXE le prix d'achat à 8€ le m²

DECIDE de donner mandat à Maître LEPAGE, Notaire à Vitry-Le-François de recevoir l'acte de vente. Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN